

RICHTER

CANADA
Province of Québec
District of: Québec
Division No.: 01-Saint-Hyacinthe
Court No.: 750-11-004395-171
Estate No.: 41-2310995

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Proposal to Creditors
(Section 51 and Paragraph 58(b) of the Act)

**In the matter of the proposal of
2993821 Canada Inc.
(formerly known as Écolait Ltd.)
of the City of Saint-Hyacinthe
in the Province of Québec**

Take notice that 2993821 Canada Inc., of the City of Saint-Hyacinthe in the Province of Québec, has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

A French copy of the proposal, a condensed statement of the debtor's assets and liabilities and a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more are enclosed herewith. The English version of the Proposal will be posted to our website once available: <http://www.richter.ca/Folder/Insolvency-Cases/E/Ecolait-Ltee>.

A general meeting of the creditors will be held at the Office of Richter Advisory Group Inc., 1981 McGill College, 11th Floor, Montréal QC H3A 0G6 on February 6, 2018 at 3:00 PM.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may by resolution accept the proposal either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the court the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior to the commencement of the meeting.

Dated at Montréal in the Province of Québec, January 26, 2018.

Richter Advisory Group Inc.
Trustee acting *in re* the proposal of
2993821 Canada Inc.


Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
claims@richter.ca

Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Montréal, QC H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – over)



District of: Quebec
 Division No. 01 - Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

Original Amended

-- Form 78 --
 Statement of Affairs (Business Proposal) made by an entity
 (Subsection 49(2) and Paragraph 158(d) of the Act / Subsections 50(2) and 62(1) of the Act)

In the matter of the proposal of
 2993821 Canada Inc.
 of the City of Saint-Hyacinthe
 in the Province of Quebec

To the debtor:

You are required to carefully and accurately complete this form and the applicable attachments showing the state of 2993821 Canada Inc.'s affairs on the date of the filing of your proposal (or notice of intention, if applicable), on the 2nd day of November 2017. When completed, this form and the applicable attachments will constitute the Statement of Affairs and must be verified by oath or solemn declaration.

LIABILITIES (as stated and estimated by the officer)	ASSETS (as stated and estimated by the officer)
1. Unsecured creditors as per list "A"	1. Inventory
36,559,337.14	0.00
Balance of secured claims as per list "B"	2. Trade fixtures, etc.
0.00	0.00
Total unsecured creditors	3. Accounts receivable and other receivables, as per list "E"
36,559,337.14	Good
2. Secured creditors as per list "B"	2,183,186.00
1,592,760.00	Doubtful
3. Preferred creditors as per list "C"	962,000.00
0.00	Bad
4. Contingent, trust claims or other liabilities as per list "D" estimated to be reclaimable for	150,000.00
0.00	Estimated to produce
Total liabilities	2,183,186.00
38,152,097.14	4. Bills of exchange, promissory note, etc., as per list "F"
Surplus	0.00
NIL	5. Deposits in financial institutions
	0.00
	6. Cash
	0.00
	7. Livestock
	0.00
	8. Machinery, equipment and plant
	0.00
	9. Real property or immovable as per list "G"
	0.00
	10. Furniture
	0.00
	11. RRSPs, RRFs, life insurance, etc.
	0.00
	12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.)
	0.00
	13. Interests under wills
	0.00
	14. Vehicles
	0.00
	15. Other property, as per list "H"
	3,908,224.00
	If debtor is a corporation, add:
	Amount of subscribed capital
	0.00
	Amount paid on capital
	0.00
	Balance subscribed and unpaid
	0.00
	Estimated to produce
	0.00
	Total assets
	6,091,410.00
	Deficiency
	32,060,687.14

I, Carmine De Somma, of the City of Kirkland in the Province of Quebec, do swear (or solemnly declare) that this statement and the attached lists are to the best of my knowledge, a full, true and complete statement of 2993821 Canada Inc.'s affairs on the 17th day of January 2018 and fully disclose all property of every description that is in 2993821 Canada Inc.'s possession or that may devolve on me in accordance with the Act.

SWORN (or SOLEMNLY DECLARED)
 before me at the City of Montréal in the Province of Quebec, on this 17th day of January 2018.


 Cindy M Michaud, Commissioner of Oaths
 For the Province of Quebec
 Expires April 12, 2018


 Carmine De Somma



District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 - Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
1	3DPHACKTORY	1134 DUNDAS STREET EAST TORONTO ON M4M 1S1	474.60	0.00	474.60
2	6091083 CANADA INC.	5470 RUE MARTINEAU ST-HYACINTHE QC J2R 1T8	96,702.60	0.00	96,702.60
3	7034431 CANADA IN.	54 BEDFORD RD (ROUTE 6) MT STEWAT PE C0A 1T0	284,959.30	0.00	284,959.30
4	9058-3964 QUÉBEC INC.	1226 SALVAIL-SUD SAINT-JUDE QC J0H 1P0	888.07	0.00	888.07
5	9072-9633 QUEBEC INC.	4501353 A BOULEVARD CLAIREVUE EST ST-BRUNO QC J3V 0B1	4,451.53	0.00	4,451.53
6	9292-9843 QUÉBEC INC	816, 1IER RANG ST-PIERRE-BAPTISTE QC G0P 1K0	636.98	0.00	636.98
7	9306-5597 QUEBEC INC.	432 RAYMOND-CASGRAIN LAVAL QC H7N 5S6	3,536.40	0.00	3,536.40
8	ACCESS GAS SERVICES	C/O GROUPEMENT LAFAR 1555, DE L'AVENIR BLVD, SUITE 306 LAVAL QC H7S 2N5	1,420.79	0.00	1,420.79
9	ACKLANDS - GRAINGER INC.	PO BOX 2970 WINNIPEG MB R3C 4B5	150.94	0.00	150.94
10	ACTION MOBILE VITRES D'AUTOS	4517, TRAVERSY DRUMMONDVILLE QC J2A 1M7	195.45	0.00	195.45
11	ADD TRONIQUE INC.	1750 CHEMIN GASCON TERREBONNE QC J6X 3A4	125.37	0.00	125.37
12	AGAT LABORATOIRES	9770 ROUTE TRANSCANADIENNE ST-LAURENT QC H4S 1V9	1,242.93	0.00	1,242.93
13	ALCO TRANSPORT	11731, PHILIPPE-PANNETON MONTREAL QC H1E 4M1	190.86	0.00	190.86
14	ALIMENTS MER ET MONDE	419, RUE DES INDUSTRIES REPENTIGNY QC J5Z 4Y8	2,150.00	0.00	2,150.00
15	ALIMENTS MOMENTUM INC	190 CYPLOT STE-ANNE-DE-BELLEVUE QC H9X 4B1	8,748.75	0.00	8,748.75
16	ALLIGACOM INC.	4220 DE ROUEN S-200 MONTREAL QC H1V 3T2	488.86	0.00	488.86
17	AN DERINGER INC.	SUCC CENTRE VILLE PO BOX 11349 VILLE ST-LAURENT QC H3C 5H1	6,891.43	0.00	6,891.43
18	ANDRÉ CÔTÉ ENR.	189, RANG CHARLOTTE ST-LIBOIRE QC J0H 1R0	402.41	0.00	402.41
19	ANIMAUX N. HEBERT INC.	629, RANG SAINTE-HELENE SAINTE-HELENE-DE-BAGOT QC J0H 1M0	4,997.05	0.00	4,997.05
20	ANTONIO MOREAU (1984) LTEE	7405, DUPLESSIS ST-HYACINTHE QC J2R 1S5	287.43	0.00	287.43
21	ARTHUR BATISTA	1508 DE PADOUE LAVAL QC H7M 4V9	237,532.54	0.00	237,532.54
22	ATLANTIC SERVICE COMPANY LTD (KASCO)	P.O. BOX 9666 TORONTO ON M5W 1P8	3,413.96	0.00	3,413.96
23	BECKMAN COULTER CANADA INC.	C.P. 10134 STATION POSTALE AN TORONTO ON M5W 2B1	4,890.18	0.00	4,890.18

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
24	BELL CANADA	C.P. 8712 MONTREAL QC H3C 3P6	1,793.30	0.00	1,793.30
25	BELL GAZ LTEE	--	3.45	0.00	3.45
26	BERTRAND, JEAN-JACQUES	--	265.30	0.00	265.30
27	BETAIL DESPRO INC.	914 CHEMIN GRANDE LIGNE ROXTON POND QC J0E 1Z0	1.00	0.00	1.00
28	BIOVET	4375 AVENUS BEAUDRY ST-HYACINTHE QC J2S 8W2	146.60	0.00	146.60
29	BLANCHETTE, SYLVAIN	--	712.05	0.00	712.05
30	BOUDRIAU, GERALD	--	137.80	0.00	137.80
31	BUREAU VÉTÉRINAIRE ST-THOMAS	7755 A, RUE DUPLESSIS ST-HYACINTHE QC J2R 1S5	6,850.72	0.00	6,850.72
32	BUOPRO CITATION	760, BOUL CASAVANT ST-HYACINTHE QC J2S 7S3	968.21	0.00	968.21
33	BUSCH VACUUM TECHNICS INC.	1740 LIONEL BERTRAND BOISBRIAND QC J7H 1N7	1,814.31	0.00	1,814.31
34	C.F. COMMERCANT D'ANIMAUX	307 RUE DESAUTELS ST-THEODORE D'ACTION QC J0H 1Z0	754.23	0.00	754.23
35	CAFE MONDE INC.	1380, GRANDE-ALLÉE SUITE 5 TERREBONNE QC J6W 4M3	240.00	0.00	240.00
36	CANADIAN BEEF GRADING AGENCY	180-6815 - 8TH STREET NE CALGARY AL T2E 7H7	2,496.73	0.00	2,496.73
37	CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY Attn: DARLENE SMITH	GOVERNMENT OF CANADA PO BOX 6199 MONCTON NB E1C 0N5	8,179.22	0.00	8,179.22
38	CANADIAN MEAT COUNCIL	930-220 LAURIER AVENUE WEST OTTAWA ON K1P 5Z9	5,054.81	0.00	5,054.81
39	CAROLS TRANSPORTATION INC.	932 YOUKERSBUSH RD ST. JOHNSVILLE NY 13452 USA	9,620.66	0.00	9,620.66
40	CASCADES EMBALLAGE CARTON CAISSE	1061 RUE PARENT ST-BRUNO QC J3V 6R7	4,092.54	0.00	4,092.54
41	CENTRE DE RENOVATION BMR	--	1,041.59	0.00	1,041.59
42	CENTRE DE RENOVATION DAVELUYVILLE INC	--	777.75	0.00	777.75
43	CERIDIAN CANADA LTD	8777 TRANSCANADA HIGHWAY ST-LAURENT QC H4S 1Z6	3,667.70	0.00	3,667.70
44	CERTIFIED LAB PRODUCTS	P.O. BOX 2413T STATION A TORONTO ON M5W 2K6	755.93	0.00	755.93
45	CHARLAND THERMOJET INC.	16350 BOUL GOUIN OUEST STE-GENEVIEVE QC H9H 1E1	843.83	0.00	843.83
46	CHAUSSURES PORTOFINO INC.	840, DE LA COLOMBIÈRE EST QUÉBEC QC G1J 1E3	280.54	0.00	280.54
47	CHEP CANADA INC.	C/O TH1203 PO BOX 4290 TORONTO ON M5W 0E1	3,000.00	0.00	3,000.00

17-Jan-2018

Date



Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 -- Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
48	CIT FINANCIAL LTD	P.O. BOX 4094 STATION A TORONTO ON M5W 3T1	177.46	0.00	177.46
49	CLASS C SOLUTION GROUP - MSC INDUSTRIAL	MSC INDUSTRIAL SUPPLY ULC TORONTO ON M5W 1C1	1,177.71	0.00	1,177.71
50	COGECO CABLE QUEBEC S.E.N.C.	CASIER POSTAL 11 463 SUCC. CENTRE VILLE MONTREAL QC H3C 5M2	224.14	0.00	224.14
51	COM.SCOL VAL-DES-CERFS	55, RUE COURT C.P.9000 GRANBY QC J2G 9H7	606.28	0.00	606.28
52	COMMISSIONER OF TAXATION AND FINANCE	- --	160.36	0.00	160.36
53	COMMUNICATION PLUS	4420, RUE OUIMET SHERBROOKE QC J1L 2G9	755.94	0.00	755.94
54	COMPAGNIE 3M CANADA	C.P. 15533, SUCCURSALE A TORONTO ON M5W 1C1	1,714.13	0.00	1,714.13
55	COMPAGNIE 3M CANADA	C.P. 15533, SUCCURSALE A TORONTO ON M5W 1C1	208.41	0.00	208.41
56	COMPRESSEUR AIR EXPRESS	3386 BOUL INDUSTRIEL LAVAL QC H7L 4R9	5,458.98	0.00	5,458.98
57	COMPRESSEURS QUEBEC ENR.	2431, GUENETTE VILLE ST-LAURENT QC H4R 2E9	1,364.67	0.00	1,364.67
58	COMPRO COMMUNICATIONS INC.	1097, BOUL. DE LA CHAUDIÈRE QUEBEC QC G1Y 3T4	310.43	0.00	310.43
59	CONCEPT LOGIQUE INDUSTRIEL	97 B RUE LACHAPELLE EST ST-RÉMI QC J0L 2J0	2,187.40	0.00	2,187.40
60	CONCORDEL INC.	3551 BOUL. ST-CHARLES KIRKLAND QC H9H 3C4	871.51	0.00	871.51
61	CONTROLEC	560 MARIE GOUPIL TERREBONNE QC J6V 1H8	342.06	0.00	342.06
62	COOP DES MONTERÉGIENNES	61, STE-THERESE CP 249 GRANBY QC J2G 8E5	127.99	0.00	127.99
63	COOP TAXIE DE TERREBONNE	101-466 BOUL DES SEIGNEURS TERREBONNE QC	73.61	0.00	73.61
64	COOP. DES ENCANS DU BAS ST-LAURENT	3229, ROUTÉ 132 OUEST RIMOUSKI QC G0L 1B0	9,201.40	0.00	9,201.40
65	COPIE AM	1282, MONTEE MASSON LACHENAIE QC J6W 6A6	67.61	0.00	67.61
66	COURRIER PUROLATOR LTEE	P.O BOX 1100, ETOBICOKE POST ST ETOBICOKE ON M9C 5K2	338.00	0.00	338.00
67	COWPER INC.	677 7E AVEBUE LACHINE QC H8S 3A1	785.09	0.00	785.09
68	COWTOWN CATTLE COMPANY INC	- --	13,211.50	0.00	13,211.50
69	CPAQ - ALIMENTS DU QUEBEC	555 BOUL. ROLAND-THERRIEN LONGUEUIL QC J4H 4E7	2,012.06	0.00	2,012.06
70	CRS / VAMIC INC	300, ST-FRANCOIS-XAVIER NO 207 DELSON QC J5B 1Y1	665.66	0.00	665.66

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01 - Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
71	DAIGNEAU	1404, AVE. DE LA GARE MASCOCHE QC J7K 2Z2	130.00	0.00	130.00
72	DANVILLE / RÉSEAU ENCANS QUÉBEC S.E.C.	C. P. 178 DANVILLE QC J0A 1A0	5,925.35	0.00	5,925.35
73	DAVID MOSNER INC.	E-8, HUNTS PONT COOP. MARKET BRONX NY 10474-7559 USA	1,180.00	0.00	1,180.00
74	DDI ENVIRONNEMENT	8180, AVE. OUIMET ST-HYACINTHE QC J2R 1S8	191.32	0.00	191.32
75	DELFT BLUE DIVISION OF GROBER INC	435, DOBBIE DRIVE CAMBRIDGE ON N1T 1S9	106,885.45	0.00	106,885.45
76	DESCHENES & FILS	3901 RUE JARRY EST MONTREAL QC H1Z 2G1	2,474.27	0.00	2,474.27
77	DHL GLOBAL FORWARDING	14076 COLLECTIONS CENTER DRIVE CHICAGO IL 60693 USA	1,851.42	0.00	1,851.42
78	DICOM EXPRESS	CP 11117 SUCC. CENTRE VILLE MONTEAL QC H3C 5H3	374.77	0.00	374.77
79	DICSA AUTOMATISATION INC.	1-1365, RUEMARIE-VICTORIN ST-BRUNO QC J3V 6B7	4,730.88	0.00	4,730.88
80	DIST ROGER DESMARAIS	- --	11.50	0.00	11.50
81	DONALD BESNER	- --	1,156.35	0.00	1,156.35
82	DUBO ELECTRIQUE LTEE	5780, RUE ONTARIO EST MONTREAL QC H1N 0A2	1,929.06	0.00	1,929.06
83	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCAT	800 RUE SQUARE VICTORIA MONTREAL QC H4Z 1J2	31.27	0.00	31.27
84	DUROPAC	100 RUE GOYER SUITE 300 LA PRAIRIE QC J5R 5G5	891.29	0.00	891.29
85	ECOLAB	LOCKBOX 210380 MONTREAL QC H3C 6P7	2,768.27	0.00	2,768.27
86	ELECTRITECK	3553, BOUL DES ENTREPRISES TERREBONNE QC J6X 4J9	860.64	0.00	860.64
87	EMPLOYEES	5470 RUE MARTINEAU St-Hyacinthe QC J2R 1T8	1.00	0.00	1.00
88	ENERJ COMBUSTION	104-2500 BOUL. DES ENTREPRISES TERREBONNE QC J6X 4J8	3,088.51	0.00	3,088.51
89	ENTREPOT DU NORD COLD STORAGE INC.	1000 BOUL. STE-MARIE LAVAL QC H7J 3N3	29,706.83	0.00	29,706.83
90	ENTREPRISES T.S. (LES)	106-3, DEAN COWANSVILLE QC J2K 3Y3	76.46	0.00	76.46
91	EPSILIA	462 RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES QC G9A 2H5	12,810.51	0.00	12,810.51
92	EQUIPEMENT & LUBRIFICATION MMIL INC.	1807 RUE DES NOIX ST-LIN LAURENTIDES QC J5M 1P3	2,755.16	0.00	2,755.16
93	EQUIPEMENTS G.N. JOHNSTON LTEE	5990, AVE BURY RD MISSISSAUGA ON L5R 3R2	45.74	0.00	45.74
94	ESKIMO EXPRESS INC	40 RUE PRINCIPALE SAINT-ARSENE QC G0L 2K0	5,609.44	0.00	5,609.44

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
95	EULER HERMES	1155 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O MONTRÉAL QC H3B 2L2	9,572.00	0.00	9,572.00
96	FAST LOGISTIC 9116-6264 QC INC.	399, DES INDUSTRIES REPENTIGNY QC J5Z 4Y8	187.63	0.00	187.63
97	FEDERATION PRODUCTEURS BOVINS QUÉBEC	555 BOUL. ROLAND-THERRIEN LONGUEUIL QC J4H 4G2	181,406.27	0.00	181,406.27
98	FERME AGRICOLE TRANSCANADIENNE INC.	1548 RANG BRODEUR SAINT-EUGENE QC J0C 1J0	0.00	0.00	0.00
99	FERME ANDRE PROVENCHER	128 ROUTE O'BRIEN LEFEBVRE QC J0H 2C0	1.00	0.00	1.00
100	FERME BARRYLINE	--	299.90	0.00	299.90
101	FERME D M GUILMETTE	--	214.20	0.00	214.20
102	FERME DANIC & FILS SENC	750, ROUTE 138 ST-BARTELEMY QC J0K 1X0	725.82	0.00	725.82
103	FERME DU BOUT DU LAC LTEE	--	919.80	0.00	919.80
104	FERME FOISY 2000 INC	--	309.15	0.00	309.15
105	FERME FREJOUR INC	--	130.95	0.00	130.95
106	FERME J N P M 2005 INC	--	299.00	0.00	299.00
107	FERME JARA SENC	348, ROUTE DU VIEUX MOULIN ST-ISIDORE QC G0S 2S0	22,496.17	0.00	22,496.17
108	FERME LAITIERE BRODEUR INC	--	238.50	0.00	238.50
109	FERME LES TRUDEL INC	--	675.60	0.00	675.60
110	FERME LOISELLE SENC	695, RANG 6 ST-SYLVERE QC G0Z 1H0	1,815.13	0.00	1,815.13
111	FERME MARLON ENR	--	153.70	0.00	153.70
112	FERME PAUL JACK SENC.	610, RANG PRESCOTT STE-VICTOIRE DE SORE QC J0G 1T0	0.00	0.00	0.00
113	FERME PELANY INC	364, CHEMIN DES POINTES STE-SOPHIE D'HALIFAX QC G0P 1L0	2,526.44	0.00	2,526.44
114	FERME RAYNALD DUHAMEL ET FILS SENC	--	144.45	0.00	144.45
115	FERME ROUSLBER INC	--	134.40	0.00	134.40
116	FERME RS BOULAIS INC	--	616.55	0.00	616.55
117	FERME SINDAS INC.	698 RANG ST JEAN BAPTISTE HENRIVILLE QC J0J 1E0	291.10	0.00	291.10
118	FERME VERMEULEN	--	744.95	0.00	744.95

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
119	FERME WALAS INC	- --	307.55	0.00	307.55
120	FLOTECH INC.	10 557 BRUNET MONTREAL-NORD QC H1G 5E1	833.58	0.00	833.58
121	FOLIO INSTRUMENTS	277 MANITOU DRIVE UNIT A KITCHENER ON N2C 1L4	1,657.96	0.00	1,657.96
122	FOODBUY	1 PROLOGIS BOULEVARD, SUITE 400 MISSISSAUGA ON L5W 0G2	327.17	0.00	327.17
123	FORTIER & FRERES INC	479, RTE BÉGIN STE-CLAIRE DORCHESTER QC G0R 2V0	137.98	0.00	137.98
124	FRANCOIS MARIEN ELECTRIQUE INC.	3934, DE LA COULEE TERREBONNE QC J6X 2J7	5,059.52	0.00	5,059.52
125	FRS. GOULET ET FILS INC.	108 RUE PRINCIPALE SAINT-GERVAIS QC G0R 3C0	151.61	0.00	151.61
126	GALLAGHER POWER FENCING SYSTEMS INC.	BOX 576, 2090 20TH AV EAST OWEN SOUND ON N4K 5R1	1,061.07	0.00	1,061.07
127	GARAGE LAGRANDEUR INC.	112 RUE PRINCIPALE STE-ANNE DE LA ROCHELLE QC J0E 2B0	498.19	0.00	498.19
128	GAZ METROPOLITAIN	C.P. 6115, SUCCURSALE A MONTREAL QC H3C 4N7	15,534.74	0.00	15,534.74
129	GERALD VERMEULEN	- --	503.90	0.00	503.90
130	GESTION ECONO PLUS INC.	1384 AVENUE DE LA GARE MASCOCHE QC J7K 2Z2	321.93	0.00	321.93
131	GROBER INC. (BVC INC.)	162 SAVAGE DRIVE CAMBRIDGE QC N1T 1S4	15,544,572.40	0.00	15,544,572.40
132	GROBER QUEBEC INC.	7400 RUE DUPLESSIS ST-HYACINTHE QC J2R 1S6	17,710,225.16	0.00	17,710,225.16
133	GROUPE AST (ADP)	CASE POSTAL 11574 MONTREAL QC H3C 5N7	3,213.55	0.00	3,213.55
134	GROUPE MECAPLUS INC.	3374 JACOB-JORDAN TERREBONNE QC J6X 4J6	1,138.48	0.00	1,138.48
135	GROUPE SECURPLUS	7535, HENRI BOURASSA EST MONTREAL QC H1E 1N9	200.95	0.00	200.95
136	HEBDRAULIQUE INC	8410 RUE CHAMP-D'EAU ST-LEONARD QC H1P 1Y3	36.10	0.00	36.10
137	HENRY HOYOS	6623 RUE DES HARFANGS TERREBONNE QC J7M 1K3	968.00	0.00	968.00
138	HYDRO-QUEBEC	C.P. 11022, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4V6	4,448.24	0.00	4,448.24
139	HYPERTEC SYSTEMES INC.	6300 ROUTE TRANSCANADIENNE VILLE ST-LAURENT QC H4S 1K5	15,651.14	0.00	15,651.14
140	IGA STE-ANNE-DE-BEAUPRE	10505 BOUL. STE-ANNE STE-ANNE-DE-BEAUPRE QC G0A3C0	54.76	0.00	54.76
141	IMPRIMERIE LANCTOT INC.	717, ST-PIERRE SUD JOLIETTE QC J6E 8W5	723.77	0.00	723.77
142	INSIGHT CANADA INC.	PO BOX 15320 STATION A TORONTO ON M5W 1C1	585.75	0.00	585.75

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01 - Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 -- Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
143	INTERAL	2327 BOUL. DU VERSANT NORD #215 QUEBEC QC G1N 4C2	747.34	0.00	747.34
144	INTRO SECURITE COLLECTIVE INC.	1990 JEAN TALON E MONTREAL QC H2E1T8	275.49	0.00	275.49
145	JAKE'S FINER FOODS	PO BOX 38168 HOUSTON TX 77238-8168 USA	2,718.75	0.00	2,718.75
146	JARVIS INDUSTRIES CANADA LTD	3915, 78TH AVE S.E. BAY A CALGARY AB T2C 2J6	5,224.05	0.00	5,224.05
147	JEAN-PIERRE GUAY TRANSPORT INC	1700 CH GRAND BERNIER ST-BLAISE QC J0J 1W0	98.39	0.00	98.39
148	JIMMY CHAMAILLARD	245, ROUTE 243 ST-JOACHIM QC J2B 1P1	25.00	0.00	25.00
149	JUTEAU RUEL INC.	70 BELANGER SAINT-JEROME QC J7Z 1A1	1,757.38	0.00	1,757.38
150	KENWORTH MASKA	530, RUE RAYGO PRESENTATION QC J0H 1B0	1,806.52	0.00	1,806.52
151	KETCHUM MANUFACTURING INC.	1245 CALIFORNIA AVENUE BROCKVILLE ON K6V 7N5	1,355.03	0.00	1,355.03
152	KRUGER INC.	7474 CORDNER LASALLE QC H8N 2W3	76,319.23	0.00	76,319.23
153	L ASSELIN INC	--	84.58	0.00	84.58
154	LA FINANCIERE AGRICOLE DU QUEBEC (30325)	C.P. 1000, SUCC. DESJARDINS MONTREAL QC H5B 0B2	1,683.71	0.00	1,683.71
155	LABORATOIRE DU NORD	10-74 BOUL DE LA SEIGNEURIE EST BLAINVILLE QC J7C 4N1	332.65	0.00	332.65
156	LABORATOIRE G.M.F. (L983) INC.	7485 RUE DUPLESSIS ST-HYACINTHE QC J2S 8B1	4,199.12	0.00	4,199.12
157	LACAL TECHNOLOGIE	35, RUE BOULET PRINCEVILLE QC G6L 4M2	2,947.62	0.00	2,947.62
158	LACTECH	236, SAINTE-GENEVIEVE ST-ISIDORE QC G0S 2S0	69,822.87	0.00	69,822.87
159	LAFCO OUTILLAGE INC.	7700 RUE BOMBARDIER ANJOU QC H1J 0A2	748.11	0.00	748.11
160	LAFLEUR ET FILS INC.	13110 CHERRIER MONTREAL QC H1A 3T9	297.88	0.00	297.88
161	LAGACE, RICHARD	--	329.40	0.00	329.40
162	LAVAGE D'ENFER	552, ROUTE 239 ST-GERMAIN DE GRANTH QC J0C 1K0	2,425.80	0.00	2,425.80
163	LE GROUPE J.S.V. INC.	8015 MARCO POLO MONTREAL QC H1E 5Y8	935.53	0.00	935.53
164	LES CONSTRUCTIONS G R PLANTE INC	--	8,579.35	0.00	8,579.35
165	LES ENTREPRISES D.L.	1231 RANG 12 ST-THEODORE D'ACTION QC J0H 1Z0	8,103.44	0.00	8,103.44
166	LES ENTREPRISES L.M. INC	3006 STE-CATHERINE EST MONTRÉAL QC H1W 2B8	252.72	0.00	252.72

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
167	LES ENTREPRISES QUE-VEAUX INC	- --	225.35	0.00	225.35
168	LES PETROLES THERRIEN INC.	1000, BOUL LEMIRE C.P. 428 DRUMMONDVILLE QC J2B 8G6	0.00	0.00	0.00
169	LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	305-555, BOUL. ROLLAND-THERRIEN LONGUEUIL QC J4H 4G2	215,915.52	0.00	215,915.52
170	LES PRODUITS MGD INC.	680 BOUL. INDUSTRIEL BLAINVILLE QC J7C 3V4	2,800.79	0.00	2,800.79
171	LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	1105, RUE BERSIMIS CHICOUTIMI QC G7K 1A4	237.66	0.00	237.66
172	LES VIANDES JACQUES FORGET LTÉE	2215 CHEMIN COMTOIS TERREBONNE QC J6X 4H4	31,866.74	0.00	31,866.74
173	LIFTOW LIMITED	1936 32 E AVE LACHINE QC J7M1M2	653.54	0.00	653.54
174	LIVINGSTON	6700 COTE DE LIESSE ST-LAURENT QC H4T2B5	67.25	0.00	67.25
175	LJW TRANSPORT	225 ORENDA ROAD BRAMPTON ON L6T 1E6	14,913.01	0.00	14,913.01
176	LOCATION A & C INC.	1720, CHEMIN GASCON TERREBONNE QC J6X 3A4	540.00	0.00	540.00
177	LOCATION DE CAMIONS BROSSARD	2190, BOULEVARD HYMUS DORVAL QC H9P 1J7	1,480.35	0.00	1,480.35
178	LOCATION D'OUTILS 2000 ENR.	498 BOUL. STE-ANNE STE-ANNE-DES-PLAINES QC J0N 1H0	224.15	0.00	224.15
179	LUMAR IDEAL INC	3695A RUE ISABELLE BROSSARD QC J4Y 2R2	2,974.40	0.00	2,974.40
180	MACIOCIA, MARIO ET FILS LTÉE	131 PETIT ÉTANG LA PRESENTATION QC J0H 1B0	4,711.38	0.00	4,711.38
181	MAHEU & MAHEU	605 RUE DES ROCAILLÉS QUEBEC QC G2J 1A9	2,213.27	0.00	2,213.27
182	MARCEL MORISSETTE INC.	171, BOULEVARD BÉGIN SAINT-CLAIRE QC G0R 2V0	45.96	0.00	45.96
183	MARCHÉ D'ANIMAUX DE L'EST	2020 RANG DE LA RIVIERE SAINT-ISIDORE QC G0S 2S0	55,354.75	0.00	55,354.75
184	MARCHE MONTEE GAGNON INC.	80 MONTEE GAGNON BOIS DES FILIONS QC J6Z 2L1	105.55	0.00	105.55
185	MAREL INC	32035 COLLECTION CENTER DRIVE CHICAGO IL 60693-0320 USA	1,811.13	0.00	1,811.13
186	MASTER	1675 BOUL. DE MONTARVILLE BOUCHERVILLE QC J4B 7W4	17,404.47	0.00	17,404.47
187	MATERIAUX LAURENTIENS INC	2159 BOUL CURE LABELLE ST-JEROME QC J7Y 1T1	356.69	0.00	356.69
188	MAXI PNEUS SERVICES INC.	104 23E AVENUE STE-MARTHE-SUR LAC QC J0N 1P0	109.23	0.00	109.23
189	MAZOUT & PROPANE BEAUCHEMIN	775, RUE GAUDETTE ST-JEAN-SUR RICHELIEU QC J3B 7S7	5.75	0.00	5.75
190	MAZOUT G. BÉLANGER INC.	18160 J.-A. BOMBARDIER SUITE 200 MIRABEL QC J7J 0H5	3,179.54	0.00	3,179.54

17-Jan-2018

Date



Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01 - Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

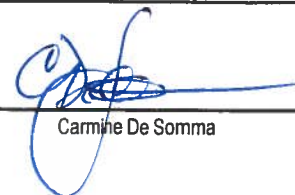
List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
191	MELANIE ROBERT	560, RANG 5 ST-FELIX DE KINGSEY QC J0B 2T0	36.79	0.00	36.79
192	METTLER-TOLEDO CANADA INC.	2915 ARGENTIA RD, UNIT 6 MISSISSAUGA ON L5N 8G6	1,355.56	0.00	1,355.56
193	MICHON, AURELE	--	9,648.00	0.00	9,648.00
194	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	CP 4000, SUCC DESJARDINS MONTREAL QC H5B 1A5	661.97	0.00	661.97
195	MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE	1341 CHEMIN BASELINE, TOUR 7, 7E ETAGE, PIECE 216 OTTAWA ON K1A 0C5	977,214.41	0.00	977,214.41
196	MORNEAU SHEPELL	CASE POSTALE 6124 TORONTO ON M4Y 2Z2	0.00	0.00	0.00
197	MOTEUR ELECTRIQUE BISAILLON INC	--	547.28	0.00	547.28
198	MULTI SERVICES GSTJ INC.	1875, BOUL INDUSTRIEL MAGOG QC J1X 5N4	551.88	0.00	551.88
199	MULTIVAC CANADA INC.	6 ABACUS ROAD BRAMPTON ON L6T 5B7	1,579.24	0.00	1,579.24
200	MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY	1205, DE L'ÉGLISE C.P. 30 ST-FELIX DE KINGSEY QC J0B 2T0	816.31	0.00	816.31
201	OMEGA ENVIRONMENTAL INC.	976 BERGAR LAVAL QC H7L5A1	713.91	0.00	713.91
202	P.A. LANGEVIN TRANSPORT	PO BOX 318 CARLETON PLACE ON K7C 3P4	2,291.85	0.00	2,291.85
203	PAGENET DU CANADA INC.	SUCC. ST-LAURENT CP 1000 ST-LAURENT QC H4L 5L6	661.06	0.00	661.06
204	PALBEC	230, RUE INDUSTRIELLE SAINT-APOLLINAIRE QC G0S 2E0	4,185.09	0.00	4,185.09
205	PAPIERS & EMBALLAGES ARTEAU INC.	11420 ARMAND BOMBARDIER MONTREAL QC H1E 2W9	5,751.83	0.00	5,751.83
206	PARAMOUNT PALLET	209 RUE MAJEAU ST-ROCH-DE-L'ACHIGAN QC J0K 3H0	3,798.86	0.00	3,798.86
207	PASCAL DUCHAINE-GUAY	180, RANG ST-DAVID ST-PATRICE-BEAURIVAGE QC G0S 1B0	7,204.94	0.00	7,204.94
208	PEGGY LAMBERT	C/O ME PAUL BIRON 350, RUE ST-JEAN, #195 DRUMMONDVILLE QC J2B 5L4	1.00	0.00	1.00
209	PETROLES IRVING MARKETING S.E.N.C.	C. P. 176 SAINT-JOHN NB E2L 4K1	597.18	0.00	597.18
210	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE	424, 2E AVENUE, PARC INDUSTRIEL SAINTE-MARIE QC G6E 1B6	1,018.65	0.00	1,018.65
211	PIECES DE CAMION REMI LAUZON & FILS INC.	168 RUE ROLLAND STE-ANNE-DES-PLAINES QC J0N 1H0	133.19	0.00	133.19
212	PIECO	5035 TIMBERLEA BLVD. UNIT # 8 MISSISSAUGA ON L4W 2W9	420.61	0.00	420.61
213	PINACLE INC	4665 RUE COUSENS ST-LAURENT QC H4S 1X5	935.41	0.00	935.41

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 -- Continued

List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
214	PRAXAIR CANADA INC	3303 BOUL. INDUSTRIEL LAVAL QC H7L 4S3	461.45	0.00	461.45
215	PREMIER CHOIX AGRICOLE	5120 MARTINEAU SAINT-HYACINTHE QC J2R 1T9	9.20	0.00	9.20
216	PRO QUAI	1325 RUE NEWTON BOUCHERVILLE QC J4B 5H2	1,799.36	0.00	1,799.36
217	PRODUITS CHIMIQUES CARTIER	2610 BOUL JEAN BAPTISTE DESCHAMPS # A LACHINE QC H8T 1C8	1,335.90	0.00	1,335.90
218	PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES INC.	2, RUE RIVARD STE-ANNE-DES-PLAINES QC J0N 1H0	2,476.10	0.00	2,476.10
219	PROPANE G. R. G. INC.	425, 2E AVENUE PARC INDUSTRIELLE STE-MARIE DE BEAUCE QC G6E 3M2	2,925.21	0.00	2,925.21
220	PROTECTION ALL WAYS	5425 RUE CASGRAIN SUITE 202 MONTREAL QC H2T 1X6	3,839.64	0.00	3,839.64
221	PYROGAZ INC	565 BOUL. LEMIRE DRUMMONDVILLE QC J2C 7X4	2,071.59	0.00	2,071.59
222	QUADBRIDGE	102-3800 ST-PATRICK MONTREAL QC H4E 1A4	794.48	0.00	794.48
223	R.A. GAGNON ENR	850 RANG L'ACHIGAN SUD L'ÉPIPHANIE QC J5X 3M7	3,504.22	0.00	3,504.22
224	RAYMOND, CHABOT GRANT THORNTON	ÉDIFICE 255 RACINE , 6E ETAGE CHICOUTIMI QC G7H 7L2	41,652.41	0.00	41,652.41
225	RCA ELECTRIQUE INC.	845 PAUL LUSSIER STE-HELENE DE BAGOT QC J0H 1M0	2,872.36	0.00	2,872.36
226	RCA ELECTRONIQUE INC.	846 PAUL LUSSIER STE-HELENE DE BAGOT QC J0H 1M0	642.71	0.00	642.71
227	REAL MONDOU INC.	150, RUE DU QUAI ST-MARC-SUR-RICHELIEU QC J0L 2E0	29,116.21	0.00	29,116.21
228	REAL REMILLARD	4 RODOLPHE DUGUAY BLAINVILLE QC J7C 4W7	26.08	0.00	26.08
229	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	100-33 RUE WELDON, CP 6199 MONCTON NB E1C 0N5	766.26	0.00	766.26
230	REFRIGERATION THERMO KING	6100 CH. ST-FRANÇOIS ST-LAURENT QC H4S 1B7	298.48	0.00	298.48
231	REISER (CANADA) CO.	4-1549 YORKTON COURT BURLINGTON ON L7P 5B7	14,215.93	0.00	14,215.93
232	REVELEMENTS AGRO INC.	1195 PRINCIPALE GRANBY QC J2J 0M3	177.98	0.00	177.98
233	ROULEMENTS ET PRODUITS INDUSTRIELS INC.	3030 RUE DES FABRICANTS TERREBONNE QC J6Y 2A6	1,183.68	0.00	1,183.68
234	RS MECANIQUE INC.	34, RUE MASSON STE-ANNE-DES-PLAINES QC J0N 1H0	8,920.23	0.00	8,920.23
235	RYDING REGENCY MEAT PACKERS LTD	70 GLEN SCARLETT RD TORONTO ON M6N 1P4	4,506.23	0.00	4,506.23
236	S C J M LAMBERT INC	--	325.45	0.00	325.45

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued


List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
237	SAKILAB ENVIRONNEMENT	CHAKIB RHOFIR 13 DES FAVOLES BLAINVILLE QC J7C 5G2	2,299.49	0.00	2,299.49
238	SALLES DE BAIN DU COTEAU INC.	4200 HICKMORE ST-LAURENT QC H4T 1K2	89.83	0.00	89.83
239	SAMUEL STRAPPING SYSTEMS	2370 DIXIE ROAD MISSISSAUGA ON L4Y 1Z4	226.48	0.00	226.48
240	SANDRINE VERMEULEN	- --	204.80	0.00	204.80
241	SANI ECO	530, EDOUARD GRANBY QC J2G 3Z6	99.01	0.00	99.01
242	SANI-MARC INC.	42, RUE DE L'ARTISAN VICTORIAVILLE QC G6P 7E3	5,267.83	0.00	5,267.83
243	SANIMAX LTD.	CP/PO BOX 12549 SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 6R1	4,040.74	0.00	4,040.74
244	SANI-NORD INC	18160 RUE J.A. BOMBARDIER MIRABEL QC J7J 0H5	1,555.62	0.00	1,555.62
245	SEALED AIR (CANADA) CO	POBOX 15400 STATION A TORONTO ON M5W 1C1	11,560.97	0.00	11,560.97
246	SECURICARE	985 CURÉ POIRIER O LONGUEUIL QC J4K 2C8	985.55	0.00	985.55
247	SECUTROL INC.	1693 FLEETWOOD CHOMEDEY QC H7N 4B2	1,586.66	0.00	1,586.66
248	SEL DRUMMOND ENR.	258 RUE ST-EDOUARD ST GERMAIN GRANTHAM QC J0C 1K0	2,208.57	0.00	2,208.57
249	SERRURIER MODERNE LTEE	2127 CHEMIN GASCON TERREBONNE QC J6X 4H2	128.77	0.00	128.77
250	SERV. VETERINAIRES CHARLES BERNIER INC	850 COMPTOIS ST-HYACINTHE QC J2S 1G2	1,920.56	0.00	1,920.56
251	SERVICE D'ENTRETIEN INNOVIUM INC.	60 1ER AVENUE TERREBONNE QC J6Y 1L8	2,420.22	0.00	2,420.22
252	SERVICES G & K (QUÉBEC) INC. (LES)	8400, 19E AVENUE MONTREAL QC H1Z 4J3	4,645.44	0.00	4,645.44
253	SERVICES NOLOGIA INC.	34 LÉONARD-BESNER BLAINVILLE QC J7C 5Z7	1,543.54	0.00	1,543.54
254	SILLIKER CANADA CO C/O 910850	PO BOX 4090 SNT A TORONTO ON M5W 0E9	9,288.31	0.00	9,288.31
255	SILVER CREST	- --	598.80	0.00	598.80
256	SIPROMAC INC.	2555 ALFRED-NOBEL DRUMMONDVILLE QC J2A 0L5	2,063.49	0.00	2,063.49
257	SOBEYS QUEBEC INC.	65 MONTEE MASSON MASCOCHE QC J7K 3B4	180.99	0.00	180.99
258	SOS TECHNOLOGIES ACTION	4500 MONTEE ST-HUBERT ST-HUBERT QC J3Y 1V1	62.96	0.00	62.96
259	SOUDURE RIOUX INC.	6080, BOUL. LAURIER EST ST-HYACINTHE QC J2R 2C5	627.77	0.00	627.77
260	STAPLES AVANTAGE / BUREAU EN GROS Attr: SANDY	1616 RUE EIFFEL BOUCHERVILLE QC J4B 8N3	7,424.19	0.00	7,424.19

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued


List "A"
 Unsecured Creditors

2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
261	ST-HYACINTHE / RÉSEAU ENCANS QUÉBEC	C. P. 40570 ST-THOMAS D'AQUIN QC J0H 2A0	45,145.75	0.00	45,145.75
262	STOLTZFUS TRUCK BROKERAGE INC.	30 SLAYMAKER HILL ROAD KINZERS PA 17535 USA	63,307.43	0.00	63,307.43
263	SUPÉRIEUR PROPANE	P.O. BOX 4568, STN A TORONTO ON M5W 0J5	3,406.91	0.00	3,406.91
264	SUPERIOR KOSHER	5150 DUROCHER AVE. OUTREMONT QC H2V 3X8	566.40	0.00	566.40
265	SUSPENSION LEBLANC INC	- --	223.24	0.00	223.24
266	SYLVESTRE & ASSOCIES, AVOCATS	600 - 1395 RUE DANIEL-JOHNSON EST SAINT-HYACINTHE QC J2S 7Y6	7,669.01	0.00	7,669.01
267	SYSTEMES DATAHEX INC.	2905 PLACE LOUIS-R.-RENAUD LAVAL QC H7V 0A3	9,339.43	0.00	9,339.43
268	TAS REFRIGERATED DISTRIBUTION INC	4665 BOUL. COTE VERTU ST-LAURENT QC H4S 1C8	392.40	0.00	392.40
269	TECAIR COMBUSTION INC.	299 GÉLINAS REPENTIGNY QC J6A 5M7	1,428.77	0.00	1,428.77
270	TELEBEC DIV. DE BELL ALIANT	555 AVENUE CENTRALE VAL D'OR QC J9P 1P6	144.58	0.00	144.58
271	TELEBEC LTEE	- --	595.71	0.00	595.71
272	TELUS	- --	3,707.60	0.00	3,707.60
273	TER-BEC INC.	659 CHEMIN DES PATRIOTES ST-MATHIAS RICHELIEU QC J3L 6A2	1,347.80	0.00	1,347.80
274	THEBERGE, STEPHANE INC.	7595, GRAND RANG ST-HYACINTHE, QC J2S 9B1	9,375.06	0.00	9,375.06
275	THINKTEL DIVISION DE DISTRIBUTEL	1135 - 740 NOTRE-DAME O MONTREAL QC H3C 3X6	0.00	0.00	0.00
276	TOTAL CANADA INC.	220 AVENUE LAFLEUR LASALLE QC H8R 4C9	1,328.59	0.00	1,328.59
277	TOURBIERE OUELLET & FILS INC	187, CHEMIN DE LA PLAINE ISLE-VERTE OUEST, QC G0L1L0	2,883.57	0.00	2,883.57
278	TRANSPORT DUCHEMIN INC.	5600, BOUL. HENRI BOURASSA O. MONTRÉAL QC H4R0M6	517.38	0.00	517.38
279	TRANSPORT E.A.G.	63 DES ROSEAUX BLAINVILLE QC J7C 6B6	14,549.38	0.00	14,549.38
280	TRANSPORT SYLVAIN GIRARD SENC	311, 5E AVENUE STE-HELENE DE BAGOT, QC J0H1M0	735.84	0.00	735.84
281	UKAL CANADA INC.	7525 PION ST-HYACINTHE QC J2R 1R8	0.00	0.00	0.00
282	ULTRAMAR (CARTES)	C.P. 11446 MONTREAL QC H3C 5J6	1,464.81	0.00	1,464.81
283	USINAGE MG	2500 BOUL. DES ENTREPRISES TERREBONNE QC J6X4J8	97.73	0.00	97.73
284	VANKLEEK HILL LIVESTOCK EXCHANGE LTD.	1239, RIDGE ROAD, P.O. BOX 134 VANKLEEK HILL, ON K0B 1R0	11,088.85	0.00	11,088.85

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Quebec
 Division No. 01- Saint-Hyacinthe
 Court No. 750-11-004395-171
 Estate No. 41-2310995

FORM 78 – Continued

List "A"
 Unsecured Creditors
 2993821 Canada Inc.

No.	Name of creditor	Address	Unsecured claim	Balance of claim	Total claim
285	VEILLEUX ET FRÈRES INC.	1287, 14E AVENUE, C.P. 85 LA GUADELOUPE, QC G0M1G0	4,484.32	0.00	4,484.32
286	VENTES MARGO SALES INC.	3516 ASHBY ST-LAURENT QC H4R 2C1	5,581.57	0.00	5,581.57
287	VERITIV CANADA INC.	BOX 11542-LBX : M2160 MONTREAL QC H3C 5N7	171.89	0.00	171.89
288	VIANDES GIROUX 1997 INC.	250 RUE GEORGES-PINARD EAST ANGUS QC J0B 1R0	28,934.88	0.00	28,934.88
289	VIDEOTRON	CP 11078, SUCC CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5B7	395.40	0.00	395.40
290	VILLE DE TERREBONNE	CENTRE ADMINISTRATIF LACHENAIE QC J6V 1A1	30,000.00	0.00	30,000.00
291	VINCENT, ALEXANDRE G	- --	401.25	0.00	401.25
292	VISCOFAN	290, BENJAMIN HUDON VILLE ST-LAURENT QC H4N 1J4	65,440.17	0.00	65,440.17
293	VISION ENVIRO PROGRESSIVE	4141 GRANDE ALLÉE BOISBRIAND QC J7H 1M7	2,216.64	0.00	2,216.64
294	VISUA SCAN INC	9066 PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 2X4	1,477.48	0.00	1,477.48
295	VOLKSWAGEN ST-HYACINTHE	5705, AVENUE TRUDEAU SAINT-HYACINTHE, QC J2S 1H5	89.69	0.00	89.69
296	WAJAX CONCEPTION INDUSTRIEL	M9079C/U MONTREAL QC H3C 0C4	233.03	0.00	233.03
297	WESTBURNE (LAVAL)	505 RUE LOCKE BUREAU 200 SAINT-LAURENT QC H4T 1X7	3,312.98	0.00	3,312.98
298	WHITE VEAL MEAT PACKERS LTD	5136 9TH LINE , EST. #729 COOKSTOWN ON L0L 1L0	3,815.76	0.00	3,815.76
299	WINPAK LTD	100 SAULTEAUX CRESCENT WINNIBEG MB R3J 3T3	0.00	0.00	0.00
300	WOLSELEY INC.	4200 HICKMORE ST-LAURNET QC H4T 1K2	950.57	0.00	950.57
301	WORXIMITY TECHNOLOGIE INC.	329, DE LA COMMUNES OUEST MONTREAL QC H2Y 2E1	402.41	0.00	402.41
302	YVAN DES MOUSTIQUAIRES	2530 MONTEE MAJOR TERREBONNE QC J7M 1E4	274.00	0.00	274.00
303	ZEP SALES & SERVICE OF CANADA	C/O T4917 PO BOX 4917, STN A TORONTO ON M5W 0C8	574.85	0.00	574.85
Total:			36,559,337.14	0.00	36,559,337.14

17-Jan-2018

Date


 Carmine De Somma

District of: Québec
Division No. 01-Saint-Hyacinthe
Court No. 750-11-004395-171
Estate No. 41-23109958

FORM 78 -- Continued

List "B"
Secured Creditors

2993821 Canada Inc.

No	Name of Creditor	Address	Amount of Claim
1	BANQUE NATIONALE DU CANADA	600 RUE DE LA GAUCHETIERE O. 9IEME ETAGE, MONTREAL, QC H3B 4L2	1.00
2	FINANCEMENT AGRICOLE CANADA	200-3271 BOULEVARD LAFROMBOISE, SAINT HYACINTHE QC J2S 4Z6	1,031,627.00
3	BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	1675-1981 RUE MCGILL COLLEGE COLLEGE, MONTREAL, QC H3A 3K3	561,132.00
Total			1,592,760.00

RICHTER

THIS INFORMATION SHEET IS SUPPLIED IN ORDER TO ASSIST YOU IN COMPLETING THE PROOF OF CLAIM FORM

- The proof of claim must be signed by the individual completing the form.
- The signature of the claimant must be witnessed.
- Give the complete address (including postal code) where all notices and correspondence are to be forwarded.
- The amount on the statement of account must agree with the amount claimed on the proof of claim.

PARAGRAPH 1 OF THE PROOF OF CLAIM

- If the individual completing the proof of claim is not the creditor himself, he must state his position or title.
- The creditor must state the full and complete legal name of the Company or the claimant.

PARAGRAPH 3 OF THE PROOF OF CLAIM

- A detailed statement of account must be attached to the proof of claim and must show the date, the invoice number and the dollar amount of all the invoices or charges, together with the date, the number and the amount of all credits or payments. A statement of account is not complete if it begins with an amount brought forward. In addition, a creditor must indicate his/her address, phone number, fax number and E-mail address.

PARAGRAPH 4 OF THE PROOF OF CLAIM

- An unsecured creditor (subparagraph (A)) must check and state whether or not a priority rank is claimed under Section 136 of the Bankruptcy and Insolvency Act.
- A claim of landlord (subparagraph (B)) for disclaim of lease must be completed with full particulars and calculations.
- A secured creditor must complete subparagraph (C) and attach a copy of the security documents.
- A farmer, fisherman or aquaculturist must complete subparagraph (D).
- A wage earner must complete subparagraph (E), if applicable.
- Section F must be completed with regard to a pension plan.
- A claim against director(s) (subparagraph (G)), in a proposal which compromises a creditor's claim, must contain full particulars and calculations.
- A customer of a bankrupt securities firm must complete subparagraph (H).

PARAGRAPH 5 OF THE PROOF OF CLAIM

- The claimant must indicate whether he/she **is** or **is not related** to the debtor, as defined in the Bankruptcy and Insolvency Act, by striking out that which is not applicable.

PARAGRAPH 6 OF THE PROOF OF CLAIM

- The claimant must attach a detailed list of all payments received and/or credits granted, as follows:
 - a) within the **three months** preceding the initial bankruptcy event, in the case where the claimant and the debtor are **not related**;
 - b) within the **twelve months** preceding the initial bankruptcy event, in the case where the claimant and the debtor are **related**.

PROXY

- a) A creditor may vote either in person or by proxy;
- b) A debtor may not be appointed as proxy to vote at any meeting of the creditors;
- c) The Trustee may be appointed as a proxy for any creditor;
- d) In order for a duly authorized person to have a right to vote he must himself be a creditor or be the holder of a properly executed proxy. The name of the creditor must appear in the proxy.

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
claims@richter.ca

Richter Advisory Group Inc.
Richter Groupe Conseil Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6

Montréal, Toronto

(français – recto)



RICHTER

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

In the matter of the proposal of **2993821 Canada Inc. (formerly known as Écolait Ltd.)** of the City of Saint-Hyacinthe, Province of Quebec, and the claim of

_____, creditor.

I, _____ (name of creditor or representative of the creditor), of _____ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am _____ (state position or title) of _____ (name of creditor or representative of the creditor)).
2. That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of the Notice of Intention to Make a Proposal, namely November 2, 2017, and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A" after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (*The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.*)

4. Check and complete appropriate category

- A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____

(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and

(Check appropriate description)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
("Ordinary Creditor")

- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
("Preferred Creditor")

(Set out on an attached sheet details to support priority claim)

- B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

- C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

- D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts).

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603
claims@richter.ca

Richter Advisory Group Inc.
Richter Groupe Conseil Inc.
1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6 Montréal, Toronto





- E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____
 - That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____
 - That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____

- F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____
 - That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____
 - That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____

- G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____
 (To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:
 (Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

- H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____
 That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows:
 (Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: (provide details of payments, credits and transfers at undervalue)

Dated at _____, this _____ day of _____

 Signature of creditor

 Signature of witness

Telephone number: _____ Fax number: _____

E-mail address: _____

NOTE: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.

Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

PROXY

(Subsection 102(2) and paragraphs 51(1)e) and 66.15(3)b) of the Act)

In the matter of the proposal of **2993821 Canada Inc. (formerly known as Écolait Ltd.)**,

I, _____, of _____
 (name of creditor) (name of town or city)

a creditor in the above matter, hereby appoint _____ of _____,
 to be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, _____ (with or without) power to
 appoint another proxyholder in his or her place.

Dated at _____, this _____ day of _____

 Signature of creditor

Per: _____
 Name and Title of Signing Officer

 Signature of witness

RICHTER

CANADA
Province of Québec
District of: Québec
Division No.: 01-Saint-Hyacinthe
Court No.: 750-11-004395-171
Estate No.: 41-2310995

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

**VOTING LETTER
(Division 1 Proposal)
(Paragraph 51(1)f) of the Act)**

**In the matter of the proposal of
2993821 Canada Inc.
(formerly known as Écolait Ltd.)**

I, _____, creditor
(or I, _____, representative of _____, creditor)
of _____ (*name of city*), a creditor in the above matter for the sum of
\$ _____, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of **2993821 Canada Inc.** to
record my vote _____ (**for or against**) the acceptance of the proposal as made on January 17, 2018.

Dated at _____, this _____ day of _____ 2018.

Name of Individual Creditor (Please print)

Signature of Individual Creditor

Signature of Witness

- OR -

Name of Corporate Creditor (Please print)

Signature of Corporate Creditor

Signature of Witness

Name and Title of Signing Officer (Please print)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE

**2993821 CANADA INC., anciennement
connue sous le nom de Écolait Ltée**

personne morale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 5470, rue Martineau, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 1T8.

Débitrice

PROPOSITION

Nous, **2993821 CANADA INC.**, anciennement connue sous le nom de Écolait Ltée, débitrice susmentionnée (ci-après la « **Société** ») soumettons par les présentes la **Proposition Concordataire** suivante (ci-après la « **Proposition** ») en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « **Loi** »).

Présentation de la Proposition

Le 2 novembre 2017, la Société a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la Loi (l'« **Avis d'intention** »).

Au cours de l'année 2017, la Société a entrepris des démarches afin de procéder à la liquidation ordonnée de ses éléments d'actifs dans le but de maximiser la valeur de réalisation. La liquidation est toujours en cours et la Proposition a pour but de déterminer la distribution du produit net de réalisation aux différents créanciers de la Société.

Définitions

Pour les fins de la présente Proposition, les termes suivants auront la signification suivante :

« **Cour** » s'entend de la Cour Supérieure du District de St-Hyacinthe;

« **Créancier** » désigne le détenteur d'une Réclamation;

« **Créancier Garanti** » désigne un Créancier détenteur d'une Réclamation Garantie;

« **Créancier Non Garanti** » désigne un Créancier détenteur d'une Réclamation Non Garantie ou d'une Réclamation de Locateur;

« **Créancier Privilégié** » désigne un Créancier détenteur d'une Réclamation Privilégiée;

« **Créancier Subséquent** » désigne un Créancier détenteur d'une Réclamation Subséquente;

« **Date de l'Avis d'intention** » désigne la date du 2 novembre 2017;

« **Dépenses reliées à la Proposition** » désigne tous les frais, dépenses, responsabilités et obligations du Syndic, et tous les frais légaux, dépenses courantes d'opération, frais de consultation et frais de comptabilité de la Société et du Syndic pour et reliés aux procédures qui découlent de l'Avis d'intention et de la Proposition et incluant, sans limitation, les conseils à la Société et au Syndic en relation avec les présentes;

« **Fonds de Règlement** » désigne tous les fonds remis au Syndic provenant de la liquidation des éléments d'actifs de la Société après le paiement des Dépenses reliées à la Proposition, des Réclamations Subséquentes, des Réclamations Garanties et des Réclamations Fiduciaires;

« **Locateurs** » désigne les Créanciers desquels la Société était un locataire commercial en vertu d'un bail immobilier, tel que reconnu par la Société;

« **Proposition** » s'entend de la présente Proposition;

« **Ratification** » désigne la situation découlant de l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de l'approbation de celle-ci par la Cour dans un jugement devenu exécutoire du fait de l'expiration du délai d'appel faute d'appel ou de la confirmation du jugement approuvant la proposition ou du retrait de l'appel advenant qu'un appel en soit interjeté;

« **Réclamation** » désigne la réclamation de tout Créancier de la Société, que ce soit une Réclamation Garantie, une Réclamation Fiduciaire, une Réclamation Privilégiée ou une Réclamation Non Garantie. Toutefois, cela n'inclut pas les Réclamations Subséquentes;

« **Réclamations de la Restructuration** » s'entendent de tout droit de toute personne contre la Société dans le cadre d'une créance, la responsabilité ou l'obligation, de quelque nature, source ou type que ce soit, envers cette personne découlant de la restructuration de la Société, la renonciation ou la résiliation de tout contrat, contrat de travail, convention collective ou tout autre accord, qu'elle soit écrite ou orale, après la Date de l'Avis d'intention y compris, sans s'y limiter, le droit de toute personne qui reçoit une déclaration de répudiation ou de la résiliation de la Société, à l'exception des Réclamations Garanties et des Réclamations Fiduciaires. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations de la restructuration comprendront toutes les réclamations de tout employé de la Société dont l'emploi a pris fin après la Date de l'Avis d'intention et les réclamations des autorités fiscales liées, directement ou indirectement, à l'approbation de la présente Proposition;

« **Réclamations des Locateurs** » désigne les Réclamations Non Garanties des Locateurs pour les pertes actuelles résultant des résiliations de baux conformément à l'article 65.2(4)b de la Loi. Ces réclamations seront traitées comme étant des Créances Non Garanties, conformément à l'article 65.2(5) de la Loi;

« **Réclamations Fiduciaires** » s'entendent des réclamations prouvées des personnes qui ont des fiducies réelles ou présumées (dans la sens reconnu dans la Loi) couvrant les éléments d'actifs de la Société;

« **Réclamations Garanties** » s'entendent des réclamations garanties des Créanciers Garantis en vertu de la Loi;

« **Réclamations Non Garanties** » s'entendent des Réclamations prouvées autres que des Réclamations Garanties, des Réclamations Fiduciaires, des réclamations des employés en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, des réclamations de la Couronne et des autres Réclamations Privilégiées. Pour plus de certitude, mais sans toutefois limiter la généralité de ce qui précède, les Réclamations Non Garanties comprendront les réclamations de quelque nature que ce soit, qu'elles soient dues pour paiement ou non à la Date de l'Avis d'intention, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois prouvées et quantifiées) découlant de toute opération conclue par la Société avant la Date de l'Avis d'intention. De plus, les Réclamations Non Garanties comprendront les réclamations pour défaut contractuel quant à toute obligation contractée avant la Date de l'Avis d'intention, quelle que soit la date à laquelle un tel défaut est survenu, pour autant qu'un tel défaut soit survenu avant le 2 novembre 2017 (c'est à dire la Date de l'Avis d'intention). Les Réclamations Non Garanties comprendront également les Réclamations de la Restructuration;

« **Réclamations Privilégiées** » désigne toutes les réclamations de la Société qui, en vertu de l'article 136 de la Loi, doivent être payées par la Société en priorité à toute autre réclamation dans la distribution des actifs d'une personne insolvable;

« **Réclamations Subséquentes** » désigne les réclamations à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à compter de la date du dépôt de l'Avis d'Intention, incluant les sommes dues aux Locateurs desquels la Société est un locataire commercial en vertu d'un bail immobilier (jusqu'à la date d'effet de la résiliation de ces baux conformément à l'article 65.2 (1) de la Loi), devant être payées par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société;

« **Syndic** » s'entend de Richter Groupe Conseil Inc., le Syndic aux termes de l'Avis d'intention et le Syndic nommé dans la présente Proposition.

Termes et Conditions

1. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Aucune proposition n'est faite à l'égard des Créanciers Garantis. Les Réclamations Garanties seront payées conformément aux arrangements actuels entre la Société et les Créanciers Garantis ou conformément à tout arrangement pouvant être conclu à l'avenir entre la Société et les Créanciers Garantis. Cette Proposition ne vise pas les Créanciers Garantis à l'égard de leurs Réclamations Garanties, et tous ces Créanciers Garantis ne seront d'aucune manière affectés ou liés par cette Proposition en ce qui concerne leurs Réclamations Garanties.

2. RÉCLAMATIONS FIDUCIAIRES

Les Réclamations Fiduciaires seront payées conformément aux décision(s) de la Cour ou conformément à tout arrangement pouvant être conclu à l'avenir entre la Société et les personnes avec les Réclamations Fiduciaires prouvées ou reconnues par la Société. Cette Proposition ne vise pas ces personnes à l'égard de leurs Réclamations Fiduciaires, et toutes ces personnes ne seront d'aucune manière affectées ou liées par cette Proposition en ce qui concerne leurs Réclamations Fiduciaires.

3. DÉPENSES RELIÉES À LA PROPOSITION

Les Dépenses reliées à la Proposition seront payées par la Société ou à même le Fonds de Règlement avant toute Réclamation et Réclamation Subséquente.

4. RÉCLAMATIONS SUBSÉQUENTES

Les Réclamations Subséquentes seront acquittées en entier, par priorité sur les Réclamations Non Garanties, et ce, dans le cours normal des affaires de la Société et selon les termes des conventions actuellement en vigueur.

5. RÉCLAMATIONS PRIORITAIRES DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes dues à Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province pouvant faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale essentiellement semblable et en conformité avec l'article 60(1.1) de la Loi, et qui ne seraient pas acquittées au moment du dépôt de l'Avis d'intention, seront payées intégralement dans un délai de six (6) mois après la Ratification à même le Fonds de Règlement.

En conformité avec l'article 60(1.3) de la Loi, les sommes dues aux employés, actuels et anciens, que ceux-ci auraient été en droit de recevoir en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, si la Société était déclarée failli à la date du dépôt de l'Avis d'intention, ainsi que les montants des gages salaires et commissions ou rémunérations pour services fournis entre cette date et celle de l'approbation de la Proposition, y compris dans le cas des voyageurs de commerce, les sommes régulièrement déboursées par ceux-ci dans l'entreprise de la Société ou relativement à celle-ci entre ces dates, seront payées intégralement dans les 30 jours suivant la Ratification à même le Fonds de Règlement.

6. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS

Les Réclamations Privilégiées autres que celles mentionnées à la section 5 des présentes seront payées intégralement en priorité sur toutes les Réclamations Non Garanties à même le Fonds de Règlement.

7. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Les Réclamations Non Garanties, telles que définies et prouvées, compromises ou établies par la Cour, seront payées comme suit, à titre de paiement complet et final de tous les montants dus aux détenteurs de celles-ci, sans intérêt à même le Fonds de Règlement (c'est-à-dire sujet et après le paiement des montants prévus aux paragraphes 5 et 6).

La Société complètera la liquidation de ses éléments d'actifs (prévue en décembre 2019) et remettra au Syndic le Fonds de Règlement. Le solde du Fonds de Règlement sera distribué par le Syndic comme suit et dans l'ordre suivant :

- a) Tous les Créanciers Non Garantis recevront un montant forfaitaire de 500 \$ jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Non Garanties ;
- b) Pour les Créanciers Non Garantis ayant une Réclamation Non Garantie supérieure à 500 \$, pour cette portion en excès de 500 \$ les Créanciers Non Garantis recevront un montant égal au prorata de la part de chaque Créancier Non Garanté, basé sur le montant restant de leur Réclamation Non Garantie et de tout montant restant du Fonds de Règlement après la distribution de tous les montants prévus au paragraphe a) ci-dessus.

8. RÔLE DU SYNDIC

Richter Groupe Conseil Inc. agira à titre de Syndic dans le cadre de la présente Proposition et toutes les sommes payables et à distribuer aux Créanciers en vertu de celle-ci seront versées intégralement entre ses mains, pour ensuite être distribuées aux Créanciers conformément aux termes de la présente Proposition.

9. COMITÉ DE CRÉANCIERS/ INSPECTEURS

La Société consent à la création d'un comité qui sera formé d'au plus trois (3) particuliers (le « Comité ») devant être désignés par les Créanciers lors de l'assemblée sur la Proposition. Le Comité aura les pouvoirs suivants:

- a) conseiller le Syndic relativement à l'administration de la Proposition;
- b) faire abstraction de tout défaut dans l'exécution de la Proposition;
- c) confirmer que la Société s'est conformée aux conditions et modalités de la Proposition; et
- d) différer le paiement de tout dividende aux Créanciers Non Garantis prévu aux présentes.

10. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Conditionnellement à la Ratification, l'acceptation de la Proposition par les Créanciers constituera une renonciation à l'application des articles 95 à 101.1 de la Loi, concernant les traitements préférentiels et les opérations sous-évaluées, de même que les recours au sujet des dividendes et des rachats d'actions, ou en inopposabilité prévus aux articles 1631 et suivants du Code Civil du Québec ou tout autre recours de même nature.

FAIT à Montréal le 17^e jour de janvier 2018.

**2993821 CANADA INC., anciennement
connue sous le nom d'Écolait Ltée**



Par: Carmine De Somma, Président

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 01-Saint-Hyacinthe
N° de cour : 750-11-004395-171
N° de dossier : 41-2310995

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

2993821 CANADA INC. (anciennement connue sous le nom de ÉCOLAIT LTÉE), personne morale dûment constituée en vertu des lois canadiennes ayant son principal établissement au 5470, rue Martineau, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 1T8

Débitrice

**RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION
(Articles 50(10) b) et 50(5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)**

1. L'objet de la première assemblée des créanciers est d'examiner la proposition déposée le 17 janvier 2018 (la « Proposition ») par 2993821 Canada Inc. (anciennement connue sous le nom de Écolait Ltée) (la « Débitrice », « Écolait » ou la « Société »).
2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (la « Loi »), et afin d'aider les créanciers à évaluer la Proposition, Richter Groupe Conseil Inc. (le « Syndic » ou « Richter ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
3. Dans le cadre de la surveillance des affaires et des finances de la Débitrice, le Syndic a eu accès à ses livres, registres et autres documents pertinents.
4. Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le Syndic s'est appuyé sur des données financières non auditées dressées par les représentants de la Débitrice, les livres et les registres de la Débitrice et sur ses discussions avec les dirigeants de la Débitrice ainsi que le conseiller juridique d'Écolait. Le Syndic n'a pas audité, examiné ou autrement vérifié l'exactitude ou l'exhaustivité de cette information d'une manière qui respecterait, en tout ou en partie, les normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») comme elles sont établies dans le Manuel de CPA Canada et, de ce fait, Richter n'exprime aucune opinion ou autre forme d'assurance prévue par les NAGR à l'égard de l'information reçue. L'information financière prospective présentée dans ce rapport sur laquelle le Syndic s'est fondé pour préparer ce rapport repose

sur les hypothèses de la direction concernant des événements futurs. Les résultats réels pourraient varier par rapport aux prévisions, et ces différences pourraient être importantes.

RÉSUMÉ

5. Le 17 janvier 2018, la Débitrice a déposé une Proposition à ses créanciers. Par la suite, le Syndic a fait un envoi postal à tous les créanciers connus qui incluait le présent rapport, la Proposition faite par la Débitrice à ses créanciers, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation, un formulaire de procuration ainsi qu'un avis indiquant l'heure et l'endroit où sera tenue la première assemblée des créanciers pour traiter de la Proposition, soit le **6 février 2018 à 15h00, aux bureaux de Richter Groupe Conseil Inc., situés au 1981 Avenue McGill College, 11e étage, Montréal, QC.**
6. Au cours de l'année 2017, la Débitrice a entrepris la liquidation ordonnée de ses actifs dans le but de maximiser la valeur nette de réalisation. Les principales mesures prises comprennent les suivantes :
 - Vente des actifs reliés aux opérations d'élevage de veaux et transformation de la viande (la « Transaction »);
 - Cette vente a été approuvée par le tribunal le 15 novembre 2017 (l' « Ordonnance d'approbation de la vente et de dévolution des actifs »). La convention d'achat relativement à la Transaction comprend des représentations et garanties qui font en sorte que le prix d'achat définitif ne sera connu qu'à l'expiration d'un délai de deux ans, soit en décembre 2019.
 - Liquidation des actifs de sa filiale Delft Blue LLC située aux États-Unis;
 - Cette liquidation devrait se terminer sous peu.
 - Liquidation de sa filiale 6091083 Canada Inc. dont le principal élément d'actifs est un entrepôt situé au 7400 rue Duplessis, Saint-Hyacinthe, Québec.
 - La vente de cet immeuble est prévue être conclue avant la date de l'assemblée des créanciers.
7. La liquidation des actifs était donc toujours en cours au moment de rédiger ce rapport.
8. La Proposition établit comment sera distribué le produit net de réalisation aux différents créanciers de la Débitrice.
9. Ainsi, la Proposition prévoit que la Débitrice complètera la liquidation de ses actifs, en décembre 2019, et procèdera alors au paiement des Créanciers Garantis, des Dépenses reliées à la Proposition, des Réclamations Subséquentes et des Réclamations Prioritaires de la Couronne et des employés.

10. La Débitrice remettra ensuite au Syndic le produit net de réalisation et le Syndic procédera à la distribution du solde aux Créanciers Non Garantis comme suit :
- **Créanciers Privilégiés**
 - **Créanciers Non Garantis**
 - a) Tous les Créanciers Non Garantis recevront un montant forfaitaire de 500 \$ jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Non Garanties ;
 - b) Pour les Créanciers Non Garantis ayant une réclamation supérieure à 500 \$, l'excédent de leur créance sera acquitté, via le paiement d'un montant établi au prorata du solde de leur créance par rapport au solde total des Créances Non Garanties, appliqué sur le montant résiduel du Fonds de Règlement après la distribution de tous les montants prévus au paragraphe a) ci-dessus.
11. L'alternative au plan proposé serait une liquidation des actifs de la Débitrice par le Syndic à la faillite, engendrant ainsi des coûts additionnels et entraînant une distribution moindre à chacun des créanciers. La Débitrice et le Syndic croient que la Proposition est dans l'intérêt de tous les créanciers de la Débitrice et recommandent que tous les créanciers votent EN FAVEUR de la Proposition.
12. Pour être adoptée, la Proposition doit être votée et approuvée à la majorité requise (tel que défini dans la Loi) des créanciers visés par la Débitrice votant sur la Proposition et ensuite approuvée par le tribunal.
13. Le formulaire de vote, le formulaire de procuration et la Proposition (ainsi que la version anglaise) peuvent être obtenus sur le site Web du Syndic à l'adresse suivante : <http://www.richter.ca/fr-CA/Folder/Insolvency-Cases/E/Ecolait-Ltee>, ou en appelant le bureau du Syndic au 514-934-3400.

INTRODUCTION

a) Procédures légales

14. Le 2 novembre 2017, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (« Avis ») conformément à la Loi.
15. Le 10 novembre 2017, la Débitrice a signé une convention d'achat d'actifs (la « Convention d'achat »), visant la vente de la quasi-totalité de ses actifs en faveur de 9367-8134 Québec inc. (l'« Acquéreur »), société liée au principal concurrent de la Société, à savoir Delimax Veaux Lourds Ltée (« Delimax »), le tout sous réserve de l'approbation du tribunal (la « Transaction »).
16. Le 15 novembre 2017, le tribunal a émis une Ordonnance approuvant la vente et la dévolution des actifs et la clôture de la Transaction a eu lieu le 17 novembre 2017.

17. Le 30 novembre 2017, le tribunal a prorogé le délai pour soumettre une proposition jusqu'au 17 janvier 2018.
18. Le 17 janvier 2018, la Débitrice a déposé sa Proposition à ses créanciers.

b) Historique et contexte

19. Écolait est une société qui a débuté ses activités en 1979.
20. Écolait possède de nombreuses filiales, dont plusieurs ont vu leurs actifs, leurs passifs et leurs activités transférés à Écolait le 30 août 2016. L'organigramme corporatif d'Écolait est présenté à la **Pièce A**.
21. Jusqu'à tout récemment, Écolait faisait l'élevage et l'abattage de veaux de lait et de grain, de même que la transformation de la viande de veaux. Ses produits étaient destinés au commerce de détail, aux restaurants et à d'autres transformateurs. La Débitrice gérait ses activités agricoles à partir de son siège social et centre de triage à Saint-Hyacinthe et transformait la viande à partir de son abattoir et centre de transformation de Terrebonne.
22. La Débitrice achetait son lait en poudre auprès de Grober Inc. (« Grober »), une société affiliée située à Cambridge, en Ontario.
23. Aux termes de la Transaction dont il est davantage question ci-après, le 17 novembre 2017, la Débitrice a mis fin à ses activités et a poursuivi la liquidation des actifs de ses filiales.
24. Delft Blue LLC (« Delft Blue »), une des filiales de la Débitrice qui exploitait une usine de transformation du porc à Utica, NY, liquide ses actifs depuis juillet 2017.
25. L'activité principale des autres filiales actives se résume comme suit:
 - a) Grober Québec Inc. - Distribue du lait en poudre destiné aux animaux, à des tiers non liés à l'industrie du veau. Les actions et les actifs de Grober Québec Inc. ne font pas partie des actifs vendus dans le cadre de la Transaction.
 - b) 6091083 Canada Inc. - Possède un immeuble à Saint-Hyacinthe et une ferme à l'Avenir. La ferme fait partie des actifs qui ont été vendus dans le cadre de la Transaction. Cependant, l'immeuble de Saint-Hyacinthe ne fait pas partie de la Transaction. Écolait a une réclamation contre 6091083 Canada Inc. et détient la totalité de ses actions, de sorte que la monétisation éventuelle de l'immeuble de Saint-Hyacinthe profitera à Écolait et à ses créanciers.

c) Causes de l'insolvabilité

26. À compter de la fin de 2016, la Débitrice a commencé à connaître d'importantes difficultés financières. La direction attribue ces difficultés à un certain nombre de facteurs, dont notamment:
- a) l'élimination du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA);
 - b) les pertes d'exploitation récurrentes encourues depuis 2008 à l'exception de 2015; et
 - c) la demande de son principal fournisseur et société affiliée, Grober, d'être payé pour les livraisons à venir.

RÉSULTATS HISTORIQUES

27. Compte tenu du fait qu'il existe d'importantes transactions intersociétés, les résultats financiers consolidés sont présentés afin de refléter adéquatement la performance financière réelle de la Débitrice.
28. Voici un résumé des résultats financiers consolidés audités d'Écolait pour les quatre derniers exercices (2013 à 2016) et les résultats financiers internes non audités pour l'exercice terminé le 2 septembre 2017. Afin d'évaluer la performance financière réelle, les résultats ci-dessous ont été normalisés pour y exclure les crédits émis par Grober à la fin de l'année.

Écolait Ltée					
Résultats consolidés					
En milliers					
Exercice financier terminé le					
	Non-audité 2 sept. 2017	Audité 27 août 2016	Audité 29 août 2015	Audité 30 août 2014	Audité 31 août 2013
Revenus					
Division élevage ⁽¹⁾	- \$	29,869 \$	62,045 \$	57,360 \$	54,469 \$
Division abattoir	89,336	105,596	112,660	98,987	93,187
	89,336	135,465	174,705	156,347	147,657
Coût des ventes	85,493	127,642	161,725	147,736	138,781
Marge brute	3,842	7,823	12,981	8,611	8,875
MB %	4.3%	5.8%	7.4%	5.5%	6.0%
Frais de vente	3,667	5,109	4,927	4,554	4,518
Frais d'administration	3,947	5,049	4,735	3,171	3,589
Frais financiers	1,272	1,397	1,477	1,424	1,458
	8,886	11,555	11,139	9,149	9,565
Bénéfice (perte) d'opérations	(5,043)	(3,732)	1,842	(538)	(690)
Autres	100	355	1,323	525	212
Bénéfice (perte) avant impôt	(4,944)	(3,376)	3,165	(13)	(478)
Bénéfice et pertes des filiales ⁽²⁾					
Delft Blue LLC	(10,070)				
6091083 Canada Inc.	88	S/O	S/O	S/O	S/O
Grober Quebec Inc.	(101)				
	(10,083)				
Bénéfice (perte) consolidé avant impôt	(15,026)	(3,376)	3,165	(13)	(478)
Normalisation ⁽³⁾					
Crédits Grober Inc. ⁽⁴⁾	-	-	(1,500)	(1,500)	(1,600)
Autres	(100)	(355)	(1,323)	(525)	(212)
Bénéfice (perte) consolidé avant impôt normalisé	(15,126) \$	(3,732) \$	342 \$	(2,038) \$	(2,290) \$

(1) : Le modèle d'affaire a changé au cours de l'exercice financier 2016. Avant le changement, les jeunes veaux étaient vendus aux éleveurs indépendants (augmentant ainsi les ventes) et rachetés par Écolait à maturité (augmentant les coûts). Suite au changement, l'élevage des veaux était sous-contracté aux éleveurs indépendants et Écolait maintenait la propriété des veaux tout au long du processus.

(2) : La Société n'a pas préparé d'états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 2 septembre 2017. Pour assurer la comparabilité de l'information financière, Richter a ajouté le bénéfice et les pertes des filiales actives d'Écolait.

(3) : Les résultats de la Débitrice ont été normalisés afin de refléter adéquatement les résultats d'opérations de la Société sur une base autonome.

(4) : Grober Inc. est le principal fournisseur d'Écolait. Les deux sociétés ont ultimement le même actionnaire (Jerry Bartelse). De 2011 à 2015, Grober Inc. a partiellement financé le déficit d'Écolait et a accordé des crédits en fin d'exercice afin de stabiliser sa situation.

29. Le Syndic note ce qui suit:

- a) La baisse des revenus est principalement attribuable aux changements dans le modèle d'affaires au cours de l'exercice terminé le 27 août 2016. Selon le modèle d'affaires précédent, la Débitrice vendait de jeunes veaux et de la nourriture à des éleveurs indépendants et rachetait les veaux à maturité. Plus récemment, la Débitrice sous-contractait l'élevage des veaux et maintenait son droit de propriété sur les veaux et sur la nourriture tout au long de la période d'élevage. Au cours des cinq dernières années, les ventes de viande transformée (division abattoir) ont fluctué entre 89 et 113 millions de dollars.
- b) Le taux de marge brute normalisé est passé de 6,6 % en 2015 à 5,8 % en 2016 et a diminué à 4,3 % en 2017. Selon la direction, la diminution est principalement attribuable à la hausse du prix des veaux, et l'incapacité d'augmenter les prix de vente aux clients.

- c) À l'exception de 2015, Écolait a enregistré des pertes d'exploitation annuelles depuis 2008. Selon la direction, ces pertes résultent de la contraction de l'industrie du veau au cours des 18 dernières années et de la tentative infructueuse de la Débitrice de pénétrer l'industrie porcine (activités de Delft Blue).
 - d) La plus importante perte d'exploitation est survenue au cours de l'exercice terminé le 2 septembre 2017. Cette perte est partiellement attribuable à la fermeture de Delft Blue et à la liquidation de ses stocks. Les piètres résultats sont également attribuables à la diminution du bénéfice brut normalisé décrite précédemment.
30. Écolait a financé les pertes et supporté les opérations de Delft Blue, ce qui a généré un montant d'environ 40 millions de dollars payable à Écolait. Suite à la liquidation des actifs, ce montant a été réduit à environ 35 millions de dollars, ce que Delft Blue n'est pas en mesure de rembourser intégralement.
31. Les piètres résultats mentionnés ci-haut et l'incapacité de Delft Blue de rembourser le montant dû à Écolait ont entraîné une détérioration importante des liquidités de la Débitrice et une violation de certains engagements financiers. En mai 2017, le principal créancier garanti, la Banque Nationale du Canada (« BNC »), a mandaté Richter à titre de consultant pour examiner la situation financière de la Débitrice.
32. Au cours des cinq mois précédant l'avis d'intention, à titre de consultant de la BNC, Richter a effectué les tâches suivantes:
- a) analysé différents scénarios en vue de maximiser la valeur des actifs pour les créanciers et maintenir les activités en cours;
 - b) examiné et surveillé régulièrement la position des sûretés bancaires et des projections de flux de trésorerie de la Débitrice;
 - c) s'est assuré que les termes et conditions de l'entente de tolérance avec BNC ont été respectés afin de maintenir les activités en cours;
 - d) resté informé sur la liquidation de Delft Blue;
 - e) resté informé des négociations en cours avec Delimax;
 - f) assisté la Débitrice dans le calcul du prix d'achat basé sur les formules négociées entre Écolait et Delimax.

VENTE D'ACTIFS

33. Un représentant de l'actionnaire principal a indiqué qu'à la fin de 2016, la Débitrice a été approchée par son principal concurrent, Delimax, afin d'acquérir les actifs de la Débitrice.
34. Compte tenu des pertes récurrentes et de la détérioration de sa situation financière, la direction a décidé d'entamer des négociations avec Delimax en vue de vendre la Débitrice dans un contexte de continuité d'exploitation. Les parties ont conclu une entente de confidentialité et certaines informations ont été fournies. Une lettre d'intention a été signée le 23 mai 2017.
35. Suite à la signature de la lettre d'intention, Delimax et la Débitrice ont échangé des informations supplémentaires et ont continué d'explorer cette opportunité d'affaires.
36. Les négociations se sont poursuivies tout au long de l'été 2017, résultant le 27 septembre 2017, en une offre conditionnelle à une période de vérification diligente.
37. Suite à sa vérification diligente, l'Acquéreur a renoncé à ses conditions et la Débitrice a conclu une Convention d'achat avec l'Acquéreur sous réserve de l'approbation du tribunal.
38. La Transaction a été approuvée par le tribunal le 15 novembre 2017.
39. Des décomptes d'inventaire ont été réalisés par la Débitrice et l'Acquéreur entre le 18 et le 22 novembre 2017. Le Syndic a assisté aux décomptes réalisés aux installations de Saint-Hyacinthe et de Terrebonne.
40. Le 27 novembre 2017, la Débitrice a fourni à l'Acquéreur son calcul du prix d'achat à la date de clôture (28 239 809 \$) et tous les tableaux justificatifs.
41. Des négociations ont eu lieu entre la Débitrice et l'Acquéreur et, le 8 décembre 2017, les parties se sont entendues pour réduire le prix d'achat de 316 973 \$, ramenant le prix d'achat à 27 922 836 \$.
42. Malgré que le prix d'achat ait été convenu, en vertu de la Convention d'achat l'Acquéreur dispose d'un délai de 24 mois pour demander une indemnisation d'un montant maximum de 2,5 millions de dollars relativement aux représentations et garanties prévues à la Convention d'achat à l'exception des réclamations relatives aux troupeaux, aux inventaires et aux comptes à recevoir qui sont assujetties à un délai maximal de 6 mois.
43. Le montant de 2,5 millions de dollars est présentement détenu sous écrou chez PricewaterhouseCoopers en vertu d'une convention d'entiercement.
44. En conséquence, le prix d'achat définitif des actifs vendus ne sera connu qu'à l'expiration du délai de deux ans, soit en décembre 2019.

BILAN STATUTAIRE

a) Actifs

45. Le tableau suivant reflète l'information contenue au bilan statutaire de la Débitrice au 17 janvier 2018 et certaines informations complémentaires recueillies par le Syndic dans le cadre de sa révision :

Écolait Ltée Bilan statutaire - Actifs En milliers		Au 17 janvier 2018
Solde du produit de la vente des actifs d'Écolait (grevé)		
Fonds détenus en fidéicomis	<i>Notes 1 et 2</i>	3,898 \$
Intérêts sur fonds détenus en fidéicomis		11
		3,909 \$
Comptes à recevoir (grevés)		
6091083 Canada Inc.		
Réalisation des actifs		1,450
Produits de la vente des actifs (en fidéicomis)	<i>Notes 1 et 2</i>	33
Delft Blue LLC		600
Lettre de crédit		100
		2,183
Comptes à recevoir douteux (grevés)		
Autorités gouvernementales (valeur aux livres 962 K\$)		-
Comptes à recevoir de plus de 90 jours (valeur aux livres 150 K\$)		-
		-
Actions des filiales (grevées)		
6091083 Canada Inc.		-
Delft Blue LLC		-
Grober Québec Inc.		-
		-
Total	<i>Note 2</i>	6,092 \$
Note 1 : Prix de vente de la Transaction		27,923 \$
Montants versés aux créanciers garantis		(23,992)
Fonds détenus en fidéicomis		3,931 \$
Fonds détenus en fidéicomis		
Actifs d'Écolait		3,898 \$
Actifs de 6091083 Canada Inc.		33
		3,931 \$
Note 2 : La réalisation estimée prend pour hypothèse que l'écrou de 2,5 million \$ prévu à la Convention d'achat sera entièrement libéré à l'expiration des délais prévus.		

46. Les actifs sont grevés en faveur de différents Créanciers Garantis (voir paragraphe 49).

47. Voici un résumé des actifs qui doivent être réalisés par la Société :

Solde du produit de la vente des actifs d'Écolait (grevé)

Le prix d'achat définitif de la Transaction doit être déterminé et les fonds disponibles doivent être distribués conformément à l'Ordonnance d'approbation de la vente et de dévolution des actifs.

Comptes à recevoir (grevés)

- a) 6091083 Canada Inc.
 - L'entrepôt, situé au 7400, rue Duplessis, Saint-Hyacinthe, Québec, fait l'objet d'une offre d'achat confidentielle qui a été acceptée le 15 janvier 2018 pour un montant jugé raisonnable et la clôture de la vente est prévue avant la date de l'assemblée des créanciers.
- b) Delft Blue LLC
 - La majorité des éléments d'actifs a été vendue et des montants totalisant plus de 5,5 millions de dollars ont été versés à la Débitrice depuis juillet 2017. Selon la direction de la Débitrice, la réalisation des actifs résiduels est évaluée à environ 600 000 \$.
- c) Une lettre de crédit de 100 000 \$ vient à échéance en février 2018.

Comptes à recevoir douteux (grevés)

- a) Comptes à recevoir des autorités gouvernementales
 - En date du présent rapport, il est impossible d'évaluer les montants qui pourraient être perçus en vertu du programme Agri-Investissement ou en remboursement de TPS et TVQ.
- b) Comptes à recevoir en souffrance depuis plus de 90 jours et comptes à recevoir intersociétés
 - En date de ce rapport, il est impossible de déterminer les montants qui pourraient être perçus.

Actions des filiales en propriété exclusive (grevées)

- a) 6091083 Canada Inc. : aucune valeur
- b) Delft Blue LLC : aucune valeur
- c) Grober Québec Inc. : aucune valeur.

b) Passif

48. La Débitrice a fourni au Syndic une liste de ses créanciers. Des avis ont été expédiés aux créanciers et, à ce jour, le Syndic n'est pas en mesure de déterminer si les registres de la Débitrice reflètent adéquatement les sommes dues à ses créanciers. Le Syndic ne sera en mesure de se prononcer sur le montant exact qu'une fois les réclamations reçues des créanciers.
49. Au 17 janvier 2018, le bilan statutaire de la Débitrice reflétait ce qui suit :

Écolait Ltée	
Bilan statutaire - Passifs	
En milliers	Au 17 janvier 2018
Créanciers garantis	
Banque Nationale du Canada	- \$
Financement Agricole Canada	1,032
Banque Laurentienne du Canada	561
	1,593 \$
Créanciers privilégiés	-
Créanciers non garantis	
Grober Québec Inc.	17,710
Grober Inc.	15,545
Autres créanciers ordinaires	3,304
Réclamations litigieuses	À déterminer
	36,559
Total	38,152 \$

i) Créanciers Garantis

Le Syndic a mandaté la firme d'avocats Miller Thomson (Me Michel La Roche), lesquels ont confirmé au Syndic la validité des sûretés détenues par les différents Créanciers Garantis.

L'Ordonnance d'approbation de la vente et de dévolution des actifs prévoit que la vente est faite libre de toutes sûretés, et que le produit net de la vente remplacera les actifs achetés afin de déterminer la valeur et la priorité des Sûretés.

Le tableau suivant présente les réclamations des Créanciers Garantis au 22 décembre 2017 et les distributions effectuées par la suite à même le produit net de la Transaction.

Écolait Ltée	Banque	Financement	Banque	
Réclamations garanties	Nationale du	Agricole	Laurentienne	
En milliers	Canada	Canada	du Canada	Total
Réclamations au 22 décembre 2017	19 875 \$	5 149 \$	561 \$	25 585 \$
Distributions effectuées				
22 décembre 2017	(19 875)	-	-	(19 875)
17 janvier 2018	-	(4 117)	-	(4 117)
	(19 875)	(4 117)	-	(23 992)
Réclamations au 17 janvier 2018	- \$	1 032 \$	561 \$	1 593 \$

ii) Créanciers Privilégiés

Selon l'information disponible, il n'existe aucune créance privilégiée.

iii) Créanciers Non Garantis

Selon la Débitrice, les montants dus aux Créanciers Non Garantis totalisent environ 36 559 000 \$ incluant environ 17 710 000 \$ dû à Grober Québec Inc., une filiale en propriété exclusive à Écolait. Le Syndic devra analyser cette réclamation et déterminer si cette créance est visée par l'article 137 de la Loi. Dans ce cas, aucun dividende ne serait attribué à Grober Québec Inc. pour cette réclamation. Le cas échéant, la majorité du dividende versé à Grober Québec Inc. pourrait ensuite être récupéré par Écolait et bénéficier à ses créanciers.

Il existe présentement deux réclamations litigieuses contre la Débitrice. En août 2017, une poursuite de 5 millions de dollars a été intentée contre la Débitrice par l'un de ses fournisseurs de porc. De plus, une poursuite en recours collectif est en cours contre la Débitrice. Selon l'avocat qui représente les plaignants dans le cadre du recours collectif, les réclamations pourraient totaliser 35 millions de dollars. La direction a indiqué que les deux demandes étaient vigoureusement contestées par Écolait, et qu'à ce jour, aucune décision n'a été rendue par la Cour à cet effet.

PROPOSITION

50. Malgré que la présente section du rapport résume les termes de la Proposition, il est fortement conseillé aux créanciers de lire le texte de la Proposition pour connaître tous les détails relatifs aux modalités de celle-ci.
51. Ainsi, la Débitrice poursuivra la liquidation de ses actifs et effectuera les paiements suivants :
 - Réclamations Garanties
 - Réclamations Fiduciaires
 - Dépenses reliées à la Proposition
 - Réclamations Subséquentes
 - Réclamations Prioritaires de la Couronne et des employés

52. Le produit net de réalisation sera ensuite remis au Syndic afin d'être distribué aux Créanciers Non Garantis suivants :

- **Créanciers Privilégiés**

- La Débitrice déclare n'avoir aucune telle réclamation.

- **Créanciers Non Garantis**

- a) Tous les Créanciers Non Garantis recevront un montant forfaitaire de 500 \$ jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Non Garanties ;
- b) Pour les Créanciers Non Garantis ayant une réclamation supérieure à 500 \$, l'excédent de leur créance sera acquitté, via le paiement d'un montant établi au prorata du solde de leur créance par rapport au solde total des Créances Non Garanties, appliqué sur le montant résiduel du Fonds de Règlement après la distribution de tous les montants prévus au paragraphe a) ci-dessus.

ESTIMÉ DE DISTRIBUTION AUX CRÉANCIERS

53. Advenant le refus de la Proposition par les créanciers, la Débitrice serait automatiquement en faillite et le produit net de la liquidation des éléments d'actifs après le paiement des honoraires et frais du Syndic serait distribué aux créanciers selon l'ordre qui est prévu par la Loi. L'information qui suit vise à informer les créanciers quant à la distribution estimative dans le cadre de la Proposition par opposition à une distribution dans le cadre d'une faillite.

a) Proposition

54. Le tableau suivant présente notre estimé préliminaire du dividende potentiel qui serait versé dans le cadre de la Proposition :

Écolait Ltée		Dividende potentiel net estimé	
En milliers		Estimé	
Réalisation brute			
Solde du produit de la vente des actifs d'Écolait			
Fonds détenus en fidéicommiss	Notes 1 et 2	3,898 \$	
Intérêts sur fonds détenus en fidéicommiss		11	3,909 \$
Comptes à recevoir			
6091083 Canada Inc.			
Réalisation des actifs		1,450	
Produits de la vente des actifs (en fidéicommiss)	Notes 1 et 2	33	
Delft Blue LLC		600	
Lettre de crédit		100	2,183
			6,092
Réclamations Garanties			(1,593)
Réclamations Fiduciaires			-
Dépenses reliées à la Proposition			(600)
Réclamations Subséquentes			(300)
Réclamations Prioritaires de la Couronne et des employés			-
Dividende potentiel net estimé	Note 2		3,599 \$
Note 1 : Prix de vente de la Transaction			
		27,923 \$	
Montants versés aux créanciers garantis		(23,992)	
Fonds détenus en fidéicommiss		<u>3,931 \$</u>	
Fonds détenus en fidéicommiss			
Actifs d'Écolait		3,898 \$	
Actifs de 6091083 Canada Inc.		33	
		<u>3,931 \$</u>	
Note 2 : La réalisation estimée prend pour hypothèse que l'écrou de 2,5 million \$ prévu à la Convention d'achat sera entièrement libéré à l'expiration des délais prévus.			

55. Le dividende potentiel net reflété ci-dessus, assume qu'aucune réclamation ne sera soumise par l'Acquéreur concernant les représentations et garanties prévues à la Convention d'achat. Advenant que de telles réclamations soient faites, le dividende potentiel net disponible aux créanciers serait réduit d'autant. Le montant maximum qui peut être réclamé par l'Acquéreur est de 2,5 millions de dollars.

b) Faillite

56. Dans le cadre de la Proposition, la direction et les actionnaires ont la responsabilité de terminer la liquidation des éléments d'actifs. Grober est une société affiliée qui détient une réclamation d'environ 15 millions de dollars envers la Débitrice. Ainsi, les actionnaires ont intérêt à maximiser la valeur de réalisation des éléments d'actifs et minimiser les frais de la liquidation étant donné que Grober recevra une grande proportion du produit net de réalisation qui sera ultimement versé aux créanciers.
57. Dans l'éventualité d'une faillite, le Syndic plutôt que la Débitrice, aurait la responsabilité de terminer la liquidation des actifs. Les coûts reliés à une telle liquidation seraient considérablement plus élevés que ceux prévus dans le cadre de la Proposition, réduisant ainsi le montant disponible aux créanciers. Les éléments qui contribueraient à ces coûts plus élevés s'expliquent comme suit :

- **Détermination du prix d'achat définitif des éléments d'actifs visés par la Transaction**

- Compte tenu des responsabilités et garanties prévues à la Convention d'achat, l'Acquéreur dispose d'une période de 24 mois pour réclamer une baisse du prix d'achat des éléments d'actifs (maximum 2,5 millions de dollars).
- Advenant une telle réclamation, la pertinence et le montant réclamé devront être déterminés.
- Le Syndic n'a pas le même degré de connaissance des éléments d'actifs que la direction et les actionnaires de la Débitrice.
- Le Syndic n'a pas le bénéfice de connaître le contexte dans lequel les négociations se sont déroulées.

- **Liquidation de 6091083 Canada Inc., une filiale de la Débitrice**

- Au moment d'écrire ce rapport, il est envisagé que la vente de l'immeuble soit conclue avant l'assemblée des créanciers. Cependant, dans l'éventualité où cette vente serait retardée, le Syndic devrait prendre les mesures légales appropriées afin de procéder à la vente de l'immeuble et ensuite faire en sorte que les fonds disponibles soient versés à la Débitrice.

- **Liquidation de Delft Blue LLC, une filiale de la Débitrice située aux États-Unis**

- La liquidation des actifs aux États-Unis pourrait s'avérer complexe au niveau administratif et légal.
- L'implication de professionnels aux États-Unis serait vraisemblablement nécessaire.
- Une telle liquidation engendrerait donc des délais importants.

- La valeur de réalisation brute pourrait être affectée du seul fait de l'implication d'un syndic de faillite par opposition à une vente conclue par la direction ou les actionnaires.
- **Détermination du montant des deux réclamations non-liquidées**
 - La Débitrice fait face à une poursuite de 5 millions de dollars et à un recours collectif qui, selon l'avocat qui représente les plaignants, pourrait représenter des réclamations totalisant 35 millions de dollars.
 - Le Syndic aurait la responsabilité de s'assurer que ces réclamations soient liquidées de manière raisonnable étant donné que les montants impliqués pourraient avoir un impact important sur le dividende aux créanciers ordinaires.
 - La Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec a déjà indiqué qu'elle doute que les réclamations découlant du recours collectif puissent être déterminées sommairement et a autorisé que le recours collectif soit entendu en Chambre civile.
 - Le Syndic n'a aucune connaissance des faits entourant les deux réclamations éventuelles et celui-ci devrait s'enquérir de tous les faits.
 - Par surcroît, les intervenants qui ont une connaissance des faits entourant le recours collectif ont indiqué que la cause est très complexe.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

58. Sujet à la Ratification, l'acceptation de la Proposition par les Créanciers constituera une renonciation à l'application des articles 95 à 101.1 de la Loi, concernant les traitements préférentiels et les opérations sous-évaluées, de même que les recours au sujet des dividendes et des rachats d'actions, ou en inopposabilité prévus aux articles 1631 et suivants du Code Civil du Québec ou tout autre recours de même nature.
59. Étant donné que ces recours seraient disponibles dans le cadre d'une faillite de la Débitrice, le Syndic procédera à une analyse sommaire des transactions impliquant la Débitrice et les sociétés apparentées au cours de la dernière année, et en fera rapport à l'assemblée des créanciers.

RÔLE DU SYNDIC

60. Richter Groupe Conseil Inc. agira à titre de Syndic dans le cadre de la Proposition et toutes les sommes payables et à distribuer aux Créanciers en vertu de celle-ci seront versées intégralement entre ses mains pour être ensuite distribuées aux Créanciers conformément aux termes de la Proposition.

COMITÉ DE CRÉANCIERS / INSPECTEURS

61. La Débitrice consent à la création d'un comité qui sera formé d'au plus trois (3) particuliers (le « Comité ») devant être désignés par les Créanciers lors de l'assemblée sur la Proposition. Le Comité aura les pouvoirs suivants:
- a) conseiller le Syndic relativement à l'administration de la Proposition;
 - b) faire abstraction de tout défaut dans l'exécution de la Proposition;
 - c) confirmer que la Société s'est conformée aux conditions et modalités de la Proposition; et
 - d) différer le paiement de tout dividende aux Créanciers Non Garantis prévu aux présentes.

CONCLUSION

62. Compte tenu de ce qui précède, l'alternative à la Proposition serait une liquidation des actifs résiduels de la Débitrice par un Syndic de faillite, engendrant ainsi des coûts additionnels et entraînant une distribution moindre à chacun des créanciers.
63. En conséquence, le Syndic recommande que les créanciers votent EN FAVEUR de la Proposition.

FAIT À MONTRÉAL, ce 26^e jour de janvier 2018.

Richter Groupe Conseil Inc.
Syndic



Benoit Gingues, CPA, CA, CIRP, SAI

Pièce A

